

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement de la RT40 (ancienne R.N.196) dans le centre de ville de Sartène, entre les PR 81,90 et PR 83,30, sur un linéaire d'environ 1,4 km.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d)	Cet aménagement d'une longueur de 1,4 km reprend l'infrastructure existante sans réalisation de section nouvelle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'aménagement de la RT40 (ancienne R.N.196) dans le centre de Sartène sur environ 1,4 km prévoit :

- l'uniformisation de la largeur de la chaussée,
- la réalisation d'une zone pavée,
- la création d'un cheminement piéton continu,
- la réalisation d'un mini-giratoire avec îlot franchissable,
- la réorganisation du stationnement le long de l'itinéraire,
- la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal enterré avec rejet dans les ouvrages existants.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- Gérer et rationaliser le stationnement,
- Remettre en état la chaussée,
- Reprendre l'assainissement pluvial de la traverse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement envisagée sur la RT40 dans la traverse de Sartène se décompose en cinq sections, décrites dans le sens de circulation Ajaccio - Bonifacio :

- Du pont de la Scalella à l'entrée de la ville

Aménagement d'une voie à double sens avec une largeur de 5,50 m depuis l'origine du projet jusqu'au croisement de l'accès riverain.

- De l'entrée de la ville jusqu'à l'extrémité de l'avenue Jean Jaurès

Aménagement d'une chaussée à sens unique d'une largeur de 3,25 mètres.

Création de places de stationnement longitudinal (46 places) le long de la voirie d'une largeur de 1,80 m et suppression des lauriers le long du mur de soutènement de l'avenue Jean Jaurès.

Conservation des trottoirs existants avec un revêtement en pierre, le long de l'itinéraire.

- Cours Général de Gaulle, Place de la Libération et Cours Sœur Amélie

Mise en place d'une zone pavée sur environ 460 m.

Séparation de l'espace piétons et de l'espace véhicules par un alignement de poteaux et de mobilier urbain.

Création d'une aire de livraison et de deux places réservées aux handicapés.

- Carrefour giratoire

Traitement du carrefour entre l'avenue Gabriel Peri, le Cours Sœur Amélie et la RD 50 en carrefour giratoire avec un îlot central franchissable permettant le passage des poids.

Création d'îlots sur la RD 50 et sur l'avenue Jean Nicoli afin de séparer les voies.

- Avenue Jean Nicoli

Chaussée à double sens d'une largeur de 5,50 m.

Création de places de stationnement longitudinal (56 places).

Aménagement du trottoir en béton teinté avec conservation des arbres centenaires existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RT 40 possède une situation stratégique majeure car, outre la liaison entre Ajaccio et Bonifacio, elle permet la connexion avec d'autres routes territoriales et départementales qui assurent l'irrigation en profondeur de l'île.

Cet aménagement permettra de sécuriser et de fluidifier le trafic dans la traverse de Sartène, très fréquentée sur le plan touristique que sur le plan local (présence de nombreux commerces et services le long de la voie).

Il sera donc bénéfique tant pour les usagers de la RT40 que pour les riverains.

Le projet se situe en partie au sein du site inscrit "Ensemble urbain de Sartène et ses abords" mais qui ne sera pas impacté de par la nature des travaux (requalification de la route existante).

De plus, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur aménagement	600 m
Création/aménagement de places de stationnement	22 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de SARTENE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 8 ° 58 ' 14 " 5 E Lat. 41 ° 37 ' 14 " 4 N

Point d'arrivée :

Long. 8 ° 58 ' 08 " 3 E Lat. 41 ° 37 ' 10 " 2 N

Communes traversées :

SARTENE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur la totalité de la route actuelle : chaussée, trottoir et zone de stationnement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS validé
PLU en cours de révision

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun inventaire réglementaire.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Sartène classée en zone de montagne Altitude moyenne de 535 m
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie au sein du site inscrit « Ensemble urbain de Sartène et ses abords » mais qui ne sera pas impacté de par la nature des travaux (requalification de la route existante). De plus, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le projet prévoit de conserver les bordures en pierres existantes et de recréer des trottoirs avec revêtement en pierre (identique à l'existant).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'aménagement de la traverse du village de Sartène, en milieu urbain. Il se situe dans une zone urbaine et occupe la totalité de l'emprise de la route actuelle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans une zone urbaine. Le projet occupe la totalité de la route actuelle (voirie, trottoir et stationnement actuel).</p> <p>Il prévoit la conservation des arbres centenaires existants situés sur l'avenue Jean Nicoli</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'augmente pas le trafic existant.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la réalisation d'un réseau d'assainissement pluvial longitudinal enterré (buses béton Ø300 à Ø400 mm) sous trottoir qui récupère les eaux de ruissellement de la plate-forme routière et des bassins versants amont pour les rejeter dans les différents ouvrages de traversée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De part la nature des travaux (réaménagement d'une route existante), le projet d'aménagement de la traverse de Sartène se situe en milieu urbain et ne nécessitera aucune emprise sur le milieu naturel. En effet, la totalité de l'aménagement se fait sur la plate-forme routière existante.

Du point de vue hydraulique, le projet prévoit la réalisation d'un réseau pluvial longitudinal enterré sous trottoir avec des regards avaloirs disposés tous les 40 m. Ce réseau se jettera dans les ouvrages hydrauliques existants. Dans ce contexte, le projet améliore les conditions d'écoulements dans la zone d'étude.

L'objet de l'étude consiste à redonner un caractère plus urbain à la traverse et à améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route ainsi que le réaménagement et la création de places de stationnement le long de l'itinéraire.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Cartographie des inventaires réglementaires à proximité de la zone d'étude

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AJACCIO

le,

Signature

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le projet concerne l'aménagement de la RT40 (ancienne R.N.196) dans le centre de ville de Sartène, entre les PR 81,90 et PR 83,30, sur un linéaire d'environ 1,4 km.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-dessous.



ANNEXE 3. PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



1. Pont de la Scalella (vers le centre ville)



2. Avenue Jean Jaurès



3. Cours Sœur Amélie



4. Avenue Jean Nicoli

ANNEXE 4. PLAN DU PROJET

RT40
Vers Bonifacio
←



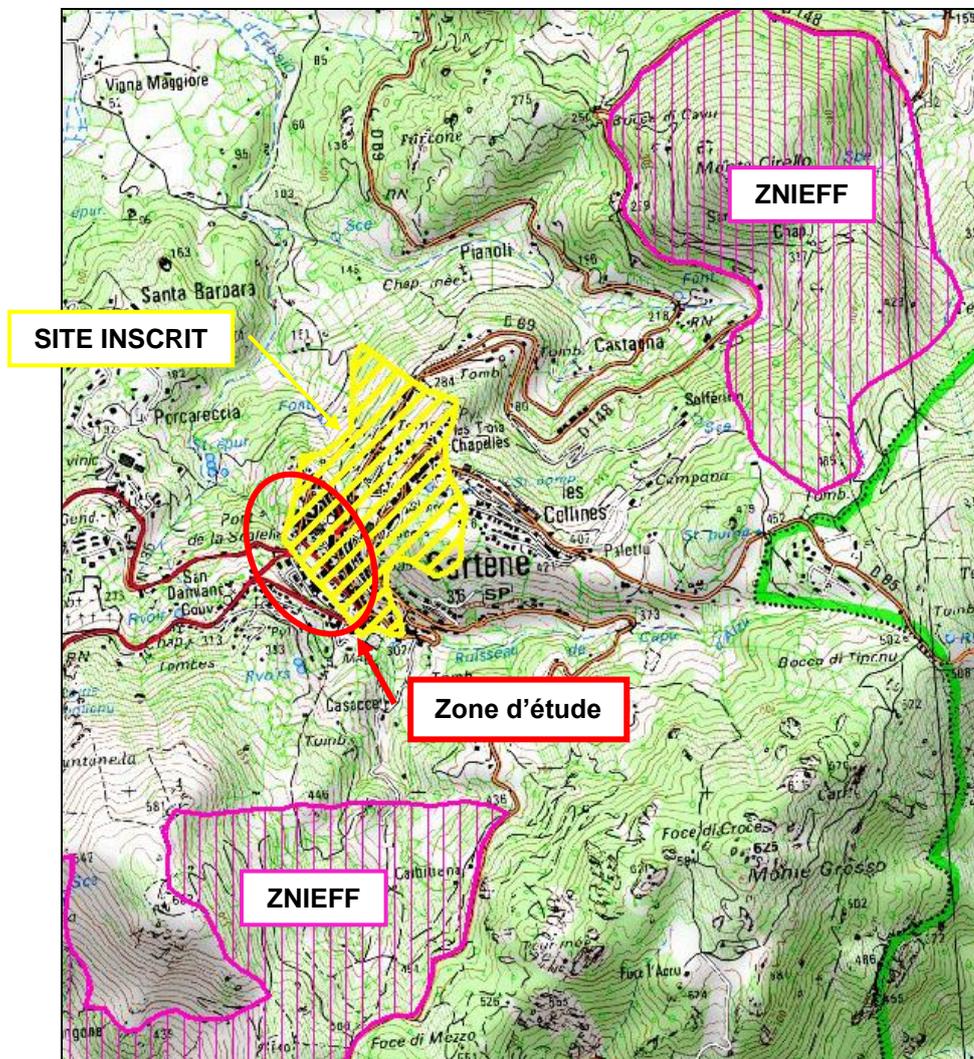
Echelle
0 100 m

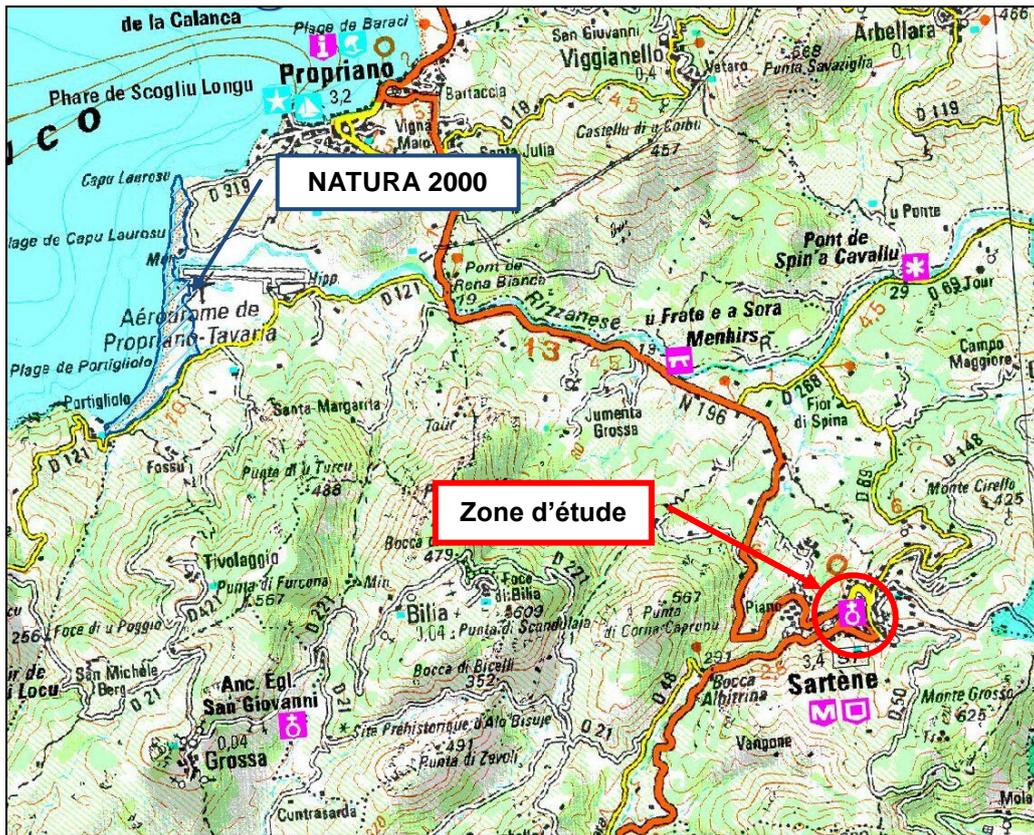
ANNEXE 6. CARTOGRAPHIES DES INVENTAIRES REGLEMENTAIRES DANS LA ZONE D'ETUDE

L'Atlas Environnemental de Corse recense les inventaires réglementaires suivants :

- **Site Inscrit au titre de la loi 2 Mai 1930 (TS02) – « Ensemble urbain de Sartène et ses abords »**. Une partie de la zone d'étude (cours Général de Gaulle, place de la Libération et cours Sœur Amélie) est comprise dans ce site.
- **ZNIEFF de type II n°940004148 - « Oliveraies de Sartène-Giuncheto »**, située à l'amont de la zone d'étude.
- **Site NATURA 2000 – FR9400594 « Sites à Anchusa Crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto »**, situé à l'aval de la zone d'étude.

Les cartographies des inventaires environnementaux sont présentées ci-après.





Source internet : « Observatoire de Développement Durable de la Corse »

D'un point de vue écologique, la vulnérabilité du milieu naturel dans la zone d'étude peut être considérée comme faible. En effet, le projet occupe la totalité de l'emprise actuelle et ne prévoit pas de surface imperméabilisée supplémentaire. Celle-ci reste identique à l'existant. De ce fait, le site Natura 2000 ne sera pas impacté par le projet.

Le projet se situe en partie au sein du site inscrit mais qui ne sera pas impacté de par la nature des travaux (requalification de la route existante). De plus, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).